

CONTACT

service Développement Economique et Innovation de la
Communauté de communes du Pays du Coquelicot
Place du Général De Gaulle (à côté de la gare)
80300 ALBERT
03 22 64 10 30
economie@paysducoquelicot.com



Fonds
d'Intervention
pour la Sauvegarde
de l'Artisanat
et du Commerce

FISAC

PAYS DU COQUELICOT



FISAC



3 ANS POUR BOOSTER LE COMMERCE LOCAL

trois années pour agir

En 2018, un diagnostic du commerce a été réalisé et a permis de déposer la candidature de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot à l'appel à projet de l'Etat. Le projet a été validé pour 3 ans : 2020-2021-2022.

un levier financier

Le principe retenu est simple : 1 € de subvention de la Communauté de communes apporte 1 € supplémentaire de l'Etat. Ce sont donc 160 000 € de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et 160 000 € de l'Etat qui sont mobilisés.

centre-ville d'Albert et secteur rural

L'objectif est de concentrer l'enveloppe disponible pour les commerces de l'hypercentre d'Albert et des communes rurales.

un plan d'actions partagé

Impliquant différents partenaires et les communes pour :

- des aides financières aux commerçants
- des animations, «j'achète local, chacun y gagne», Ma Boutique à l'essai,...
- des formations et accompagnements au numérique
- la mobilité et la signalétique

4 thématiques éligibles :

- rénovation de vitrine
- aménagement intérieur (dont achat de matériel)
- accessibilité du local commercial
- sécurisation du local commercial

modalités

- un seul dossier par commerce
- les 4 thématiques sont cumulables
- jusqu'à 30% d'aide (15% Pays du Coquelicot et 15% Etat)
- un seuil minimum de 2 000 € HT de dépenses pour être éligible
- un maximum de 30 000 € HT de dépenses pris en compte sur le coût global du projet.